



Mairie de Castelnau-de-Guers- Service Urbanisme
 Email : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com
 Tel : 04.67.98.16.94

Projet de Mme-Mr :

Nature des travaux :

1^{er} RDV :

LA DÉCLARATION PRÉALABLE CERFA 13703

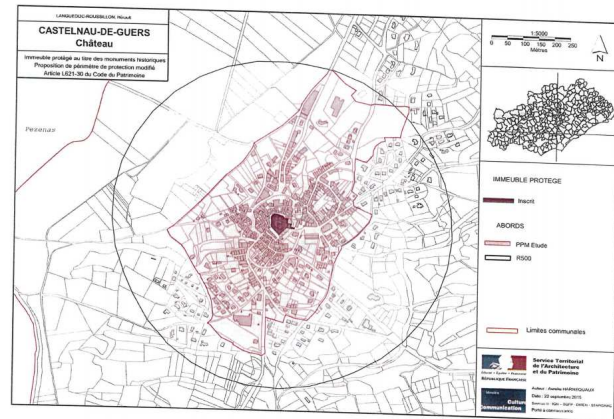
Nous vous rappelons que **tous les travaux** sont soumis à déclaration sauf les constructions dont l'emprise au sol et la surface de plancher inférieures à 5 m² et les piscines de -10m².

Exemples: Réfection de façade, remaniement de toiture, changement de menuiseries, de la porte de garage ou de la porte d'entrée, travaux de mur de clôture, création de piscine, abri de jardin, transformation d'un garage en bureau, ajout de fenêtre de toit...

Dans le périmètre de protection au titre des monuments historiques, l'avis de l'architecte des bâtiments de France est obligatoire. Il dicte ses prescriptions, recommandations ou ses observations afin que le projet ne soit pas de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur des abords du monument historique.

PIECES A FOURNIR EN FONCTION DU PROJET

	Projet visible depuis l'espace public et/ou dans le secteur ABF									
	DP1	DP2	DP3	DP4	DP5	DP6	DP7	DP8	DP11	
Abri de jardin	x	x		x	x	x	x	x	x	
Clôture-mur-portail	x	x	x		x	x	x	x	x	
Création d'ouverture	x	x		x	x	x	x	x	x	
Division parcellaire	x	x								
Fenêtre de toit	x	x	x	x			x	x	x	
Piscine	x	x	x		x	x	x	x	x	
Ravalement de façade	x	x		x	x		x	x	x	
Remplacement menuiserie	x	x		x	x	x	x	x	x	
Reprise de toiture	x	x		x	x		x	x	x	
Véranda-extension garage-auvent	x	x	x	x	x	x	x	x	x	



Plan du périmètre des Architectes des Bâtiments de France (ABF)

Consultable sur le site de la mairie.

Joindre le formulaire CERFA 13703

Prévoir 4 exemplaires complets du dossier.

Délai d'instruction : 1 mois. En périmètre des architectes des bâtiments de France 2 mois.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être enregistré.



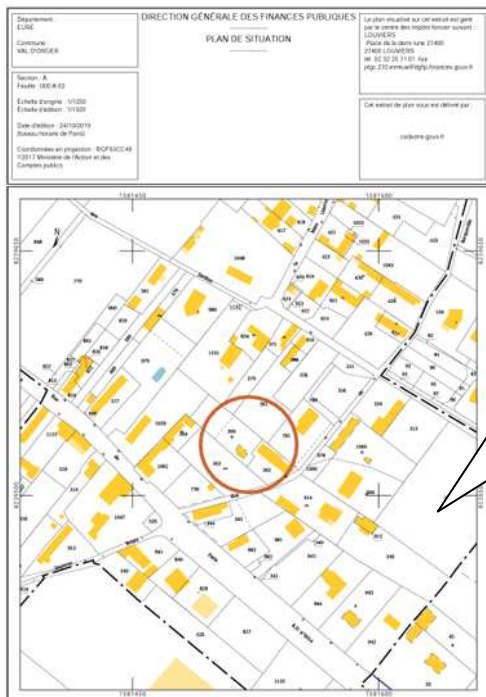
Mairie de Castelnau-de-Guers- Service Urbanisme

Email : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com

Tel : 04.67.98.16.94

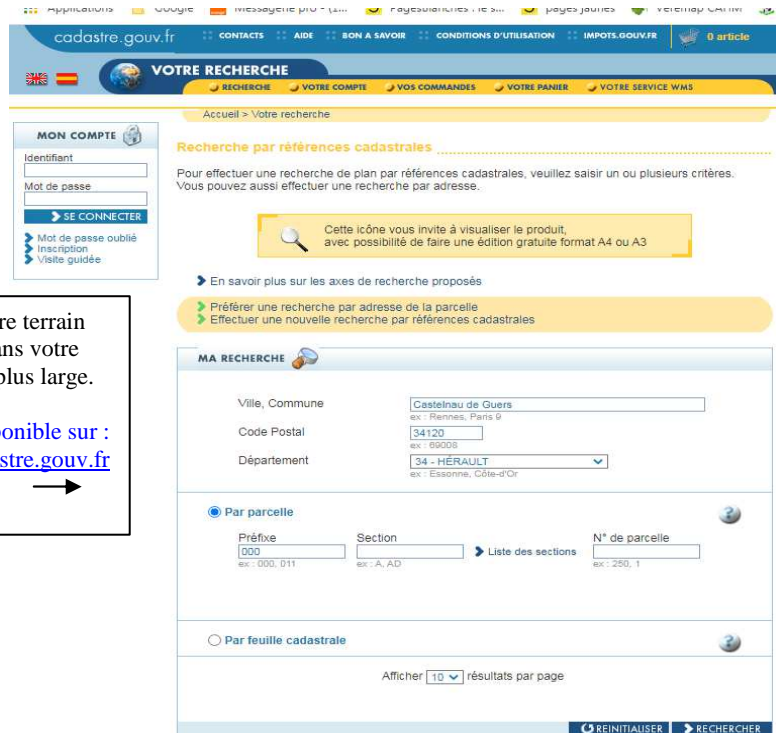
TYPES DE PLANS A JOINDRE

DP1- Un plan de situation – obligatoire pour tous les dossiers



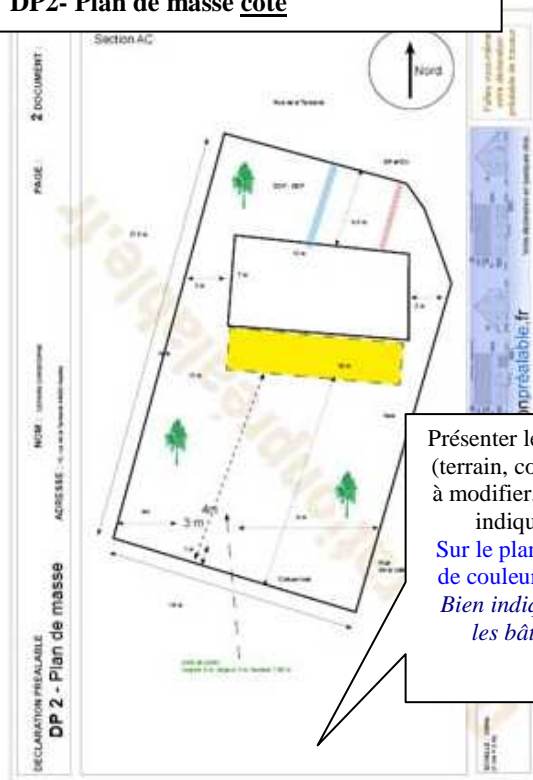
Situer précisément votre terrain dans la commune et dans votre quartier à une échelle plus large.

Disponible sur : www.cadastre.gouv.fr



©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

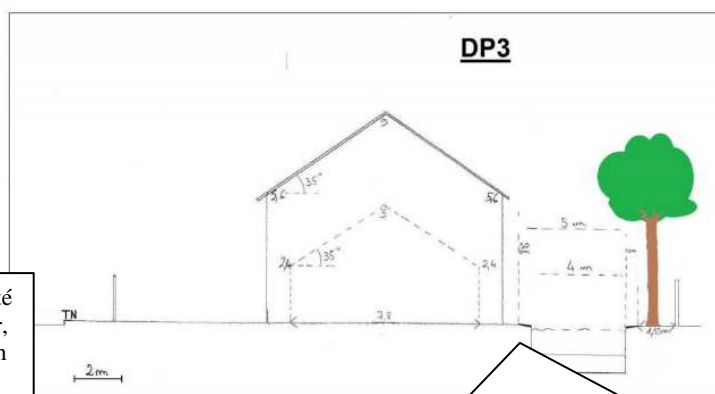
DP2- Plan de masse coté



Présenter le projet dans sa globalité (terrain, constructions à conserver, à modifier, à démolir, à édifier) en indiquant les dimensions.

Sur le plan différencier par un jeu de couleurs l'existant et le projet. Bien indiquer les distances entre les bâtiments et les limites séparatives.

DP3- Plan en coupe



Faire apparaître le profil du terrain avant et après travaux et la (ou les) construction(s) par rapport au profil du terrain en précisant les hauteurs des futures constructions.

Imaginez que vous coupez votre maison en tranche. Préciser les hauteurs actuelles !

TN : terrain naturel

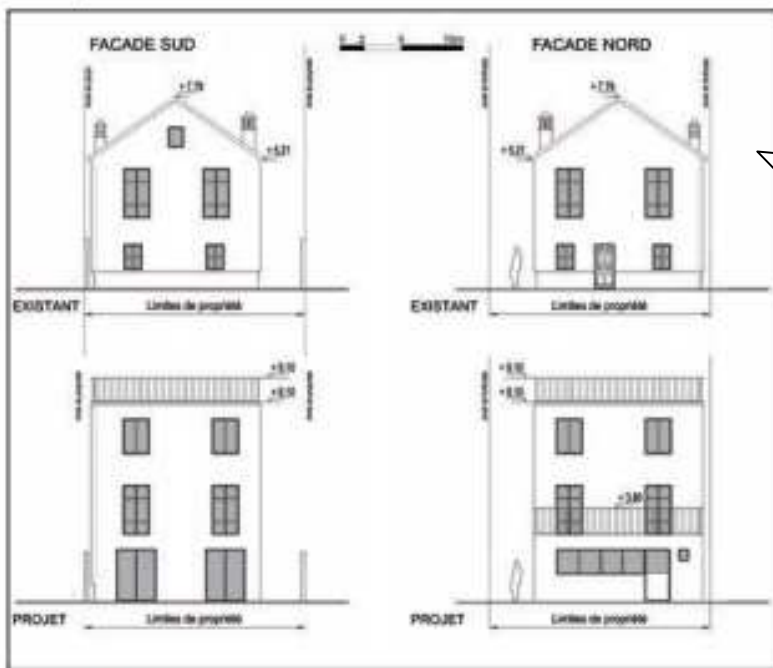


Mairie de Castelnau-de-Guers- Service Urbanisme

Email : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com

Tel : 04.67.98.16.94

DP4- Plan des façades



Représenter l'organisation des façades (**avant et future**). Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction à réaliser et permet de vérifier toutes les dimensions.

Prendre éventuellement une photo de la façade existante et appliquer un calque pour montrer les modifications.

DP5- Une représentation de l'aspect extérieur



EXISTANT

PROJET

Réaliser un photomontage à partir de photographie de la construction existante et d'un croquis du projet.

L'insertion du projet sur une photo permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction après modification.

DP6 – photographie paysage lointain



Prendre une photo du lieu de la construction et intégrer votre projet dans la photo à l'aide d'un papier calque.

Le document graphique montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant depuis le domaine public.



Mairie de Castelnau-de-Guers- Service Urbanisme

Email : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com

Tel : 04.67.98.16.94

DP7- Photographie proche



Prendre une photographie du terrain tel qu'il est actuellement dans un environnement proche. Les prises de vues sont localisées et numérotées sur le plan de masse.

Cette photographie permet d'apprécier le paysage lointain avant projet et l'aspect des bâtiments ou des terrains avoisinants.

DP8 - Photographie paysage lointain



DP11- une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

Sur une feuille libre, décrire les travaux envisagés en faisant apparaître la nature des matériaux utilisés pour les travaux, leurs couleurs et les modalités de leur mise en œuvre et d'exécution du chantier. Préciser le **RAL (code couleur à 4 chiffres)** des teintes choisies. Vous pouvez joindre le devis d'un artisan.

CONSEILS ET AIDES AUX FINANCEMENTS DE VOS TRAVAUX

CAUE DE L'HÉRAULT
Service public créé par la Loi sur l'architecture de 1977

Vous avez un projet ?
Construction • Renovation • Extension

conseils gratuits
Prenez rendez-vous avec un architecte, un paysagiste
au 04 99 133 700

34 Hérault **caue** **HERAULT**

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HÉRAULT
19 rue Saint Louis 34000 Montpellier - contact@caue34.fr - www.caue34.fr

OBJECTIF RÉNOV'

Commencez votre démarche en ligne facilement sur le site : monprojet.anah.gov.fr

Un accompagnement gratuit et personnalisé : Urbains, des professionnels missionnés par l'Agglo Hérault Méditerranée, vous rappellent pour vous guider et convenir d'un rendez-vous (permanence, ou visite).

URBANIS

L'équipe vous accompagne dans votre projet :

- Conseils et diagnostics techniques
- Etudes de faisabilité
- Plan de financement prévisionnel
- Montage des dossiers de demande de subvention...

Tel. 04 67 21 31 30
meh@habitat-aggloterm.com

Préfinancements d'intervention rapides : <http://cahm.maps.agglo.com/home/index.html>

OBJECTIF RÉNOV'
L'AGGLO SUBVENTIONNE LA RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT !

POUR QUI ?	POUR QUELS TRAVAUX ?	QUELLES AIDES ?
Le logement ou immeuble doit être construit depuis plus de 15 ans.	Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment et qui ne doivent pas avoir commencés avant d'avoir finalisé votre demande de subvention.	Des aides principalement apportées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agglo Hérault Méditerranée, certaines communes, la Région Occitanie.
PROPRIÉTAIRE OCCUPANT Logement actuel ou en cours d'acquisition - Sous conditions de ressources.	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE Isolation thermique et murs, chauffage, menuiseries.	PROPRIÉTAIRE OCCUPANT SUBVENTION DE 25 à 70% - selon votre projet - Primes jusqu'à 6 600€ - Aides prévues des Caisse de retraite - Eco-prêt à 0% crédit d'impôt
PROPRIÉTAIRE BAILLEUR Location de logement pendant 9 ans - Loyers modérés	TRAVAUX LOUDRS Ouvrage, électricité, plomberie, équipements.	PROPRIÉTAIRE BAILLEUR SUBVENTION DE 30 à 45% - selon votre projet - Primes jusqu'à 4 500€ - Eco-prêt à 0%, décaissement de 30 à 95% des revenus locatifs.
SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES Travaux sur les parties communes	REHABILITATION DES LOGEMENTS LOCATIFS Sur logements existants ou à créer	SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES SUBVENTION DE 25 à 50% - selon votre projet - Primes jusqu'à 3 500€ - Eco-prêt à 0%
FACADES DEVANTURES COMMERCIALES - Tout type de propriétaire - Sous réserve de sa trouver dans le périmètre	SUR PARTIES COMMUNES Réalisation de toiture, de cage d'escalier, ou travaux d'amélioration énergétique	RAVALEMENT DE FACADES SUBVENTION DE 25 à 30% - Aide complémentaire jusqu'à 2 400€ - Subvention de certaines communes jusqu'à 20% sur des axes prioritaires.
	TRAVAUX D'ADAPTION DES LOGEMENTS Personnes âgées ou en situation de handicap pour accéder, circuler dans l'immeuble (rampes, ascenseurs, etc.)	RAVALEMENT DE FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES - Aide complémentaire jusqu'à 2 400€ - Subvention de certaines communes jusqu'à 20% sur des axes prioritaires.

*Sur un montant de travaux plafonnés

Besoin d'un RDV ou de plus informations :
Mairie de Castelnau-de-Guers-Service Urbanisme
Email : urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com
Tel : 0467981694